



Assemblée générale

Distr. générale
27 février 2019

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Quarantième session

25 février–22 mars 2019

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et
culturels, y compris les droits au développement**

Exposé écrit* présenté par la Coordination nationale des associations des consommateurs, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

[11 février 2019]

* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement.

GE.19-03308 (F)



* 1 9 0 3 3 0 8 *

Merci de recycler 



Présenté par: Dr. Sidi Mohamed Mohamed Lemine

Monsieur Le Rapport Spécial sur les questions des minorités,

Le Président de la Coordination Nationale des Associations des Consommateurs de Mauritanie (CNAC), se félicite de l'occasion qui lui est offerte pour contribuer au point 3 du dialogue interactif avec le Rapporteur Spécial sur les questions des minorités prévue à la 40^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme. Aussi nous saisissons la même occasion pour mettre en exergue les progrès réalisés et les mesures prises par l'Etat Partie afin de protéger les droits et améliorer les conditions de vie des couches vulnérable de façon générale et ceux des minorités de manière spécifique.

La Coordination envisage de contribuer suivant les deux points suivants :

1. Suite à la crise financière mondiale en 2008 et les augmentations vertigineuses enregistrées qui en ont résulté sur les produits alimentaires de première nécessité de consommation quotidienne notamment le riz, le sucre, l'huile, le lait en poudre, les pâtes alimentaires, les oignons et les pommes de terre ; le gouvernement mauritanien a mis en place dans le cadre de son programme de lutte contre la Pauvreté , le programme **Tadamoun** dénommé plus tard programme **EMEL** qui fournit ces produits alimentaires à des prix réduits à 50% aux couches vulnérables démunies ce qui a permis à des dizaines de milliers de familles à améliorer leur pouvoir d'achat.
2. La Mauritanie s'est engagée à travers la ratification des conventions internationales et des actions de terrain dans la lutte contre la haine, la discrimination raciale et toutes les formes contemporaines d'exclusion.

Dans ce contexte, le Président de la République lui-même a présidé le 9 janvier 2019 une imposante marche comprenant les courants politiques, les organisations de la société civile dans leur diversité et toutes les autres composantes du peuple mauritanien, indépendamment de leurs appartenances ou orientations politiques qui a emprunté la plus grande avenue de la Capitale mauritanienne l'avenue Abdel Nasser dénommée plus tard Avenue de l'Unité Nationale.

Ces populations sont venues unanimement pour faire barrage aux auteurs des discours de la haine et de la division et témoigner leur attachement à la préservation de l'unité nationale et la cohésion sociale, d'une part, et de défendre les valeurs de la tolérance et de la cohabitation pacifique dans un climat apaisé de paix et de sécurité, comportements ayant caractérisé notre peuple au fil des siècles.

Recommandations:

- Nous recommandons à l'Etat partie de renforcer le programme EMEL et de l'élargir à d'autres produits ;

Exhortons :

- Le rapporteur spécial sur les questions des minorités à encourager les partenaires techniques et financiers du système des Nations Unies afin d'aider l'Etat-Partie à poursuivre ses programmes de lutte contre la pauvreté, l'exclusion, la santé et l'Education.

Nouakchott le 16 février 2019